



SOMMAIRE

	Pages
Point 14 de l'ordre du jour :	
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (<i>fin</i>).....	123
Point 7 de l'ordre du jour :	
Coopération internationale en matière de mise en valeur des ressources hydrauliques	128

Président: M. Hans ENGEN (Norvège).

Présents:

Les représentants des pays suivants: Argentine, Brésil, Canada, Chine, Egypte, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Indonésie, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, République Dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Les observateurs des pays suivants: Belgique, Bulgarie, Chili, Hongrie, Israël, Pologne, Roumanie.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (E/2799, E/2848, E/L.716, E/L.719) [*fin*]

1. M. TSAO (Chine) constate avec satisfaction que le nombre des pays bénéficiant de l'aide du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) et le nombre des pays donateurs ont augmenté et que le montant des contributions est plus élevé. Ces faits prouvent que le FISE est l'un des organes qui ont obtenu de bons résultats dans la mise en œuvre de l'Article 55 de la Charte. Ils montrent également que la bonne volonté et la coopération internationales peuvent contribuer à la réalisation de progrès appréciables dans le domaine économique et social. La Chine, qui est un pays économiquement sous-développé et qui, en outre, a été victime de la seconde guerre mondiale, est reconnaissante de l'assistance que le FISE a pu lui fournir. Elle regrette seulement que cet organisme ait dû, par manque de coopération de la part du régime communiste, suspendre l'aide qu'il apportait à la Chine continentale.

2. L'allocation attribuée à l'Asie a été augmentée en 1955, mais étant donné qu'il s'agit d'une région très vaste et très peuplée, et en raison des conditions économiques et sociales qui existent sur ce continent, la délégation chinoise espère que le FISE continuera d'examiner avec la plus grande sympathie les programmes de cette région.

3. En 1955, le FISE a donné la priorité aux programmes d'éradication du paludisme. Le coût annuel de ces programmes, qui avait tout d'abord été estimé à 5 millions de dollars, est maintenant évalué à 10 millions de dollars pour les années 1957 à 1960. Certes, les programmes d'éradication du paludisme ont une grande valeur, mais il est indispensable que le FISE poursuive son activité dans d'autres domaines et il semble dangereux qu'il consacre 50 pour 100 de ses ressources à un programme à long terme. La délégation chinoise espère donc que la somme de 10 millions de dollars représentera le maximum des fonds qui seront affectés aux programmes de lutte contre le paludisme, même si les ressources du FISE augmentaient. Elle espère aussi que les gouvernements continueront à déployer tous leurs efforts sur le plan financier et que la somme de 30 millions de dollars, envisagée pour 1960, sera atteinte.

4. La délégation chinoise appuie dans l'ensemble les deux projets de résolution (E/L.716 et E/L.719) dont le Conseil a été saisi.

5. M. BAKER (Etats-Unis d'Amérique) félicite le Conseil d'administration du FISE, qui a géré les opérations de cet organisme avec tant de compétence. Le FISE apporte une contribution importante à la paix et à la prospérité dans le monde et les ressources dont il dispose sont bien employées. Trois faits nouveaux ont caractérisé les programmes de 1955: la lutte contre la lèpre a été intensifiée; de nouveaux projets en matière d'alimentation des enfants et en matière de nutrition ont été inaugurés; enfin, le FISE a manifesté son intention de fournir une aide plus importante à tous les gouvernements dans le domaine de l'éradication du paludisme. Il a fallu prendre de nouvelles mesures dans ce domaine, en raison de la résistance aux pulvérisations constatée chez les insectes vecteurs du paludisme. Le succès remporté par ce programme a montré l'intérêt qu'il présentait pour les gouvernements. D'après les dernières estimations, c'est 50 pour 100 des ressources annuelles du FISE qui seront consacrées aux programmes de lutte contre le paludisme, au lieu des 25 pour 100 prévus à l'origine. Le FISE a cependant d'autres tâches importantes à remplir et il doit être en mesure de poursuivre l'exécution de ses programmes portant sur la protection maternelle et infantile, la fourniture de matériel et la formation de personnel. Etant donné les crédits limités dont il dispose, le FISE ne devrait pas entreprendre la mise en œuvre de nouveaux types de programmes. En particulier, l'assistance en matière d'aménagement des collectivités ne devrait être fournie que lorsque ces programmes sont directement liés aux programmes d'aide maternelle et infantile.

6. La délégation des Etats-Unis approuve le projet de résolution présenté par le Canada et la France (E/L.716). Elle estime cependant que le système proposé pour le renouvellement des membres du Conseil d'administration est trop compliqué, et a donc présenté un amendement (E/L.718) prévoyant un système plus simple qui donnerait immédiatement le résultat cherché.

7. M. BARNES (Royaume-Uni) rend hommage à l'œuvre que le FISE a accomplie dans la plupart des régions du monde, en particulier dans certains territoires du Royaume-Uni, et souligne l'importance du programme d'éradication du paludisme entrepris en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le FISE semble particulièrement indiqué pour fournir son assistance à un programme de ce genre, mais il a également une tâche importante à accomplir dans des domaines reconnus et ne doit pas consacrer une partie trop importante de ses ressources au programme en question. Il doit en outre réserver des crédits pour aider, en cas d'urgence, les pays victimes de désastres.

8. La délégation du Royaume-Uni approuve la proposition contenue dans le projet de résolution du Canada et de la France (E/L.716), selon laquelle les membres du Conseil d'administration du FISE devraient être désignés directement par le Conseil économique et social. Le système actuel, qui avait été adopté par souci de coordination, ne présente plus d'intérêt maintenant que toute l'action du FISE a été coordonnée, à tous les échelons, avec l'activité de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées sur le plan social. Si le Conseil adopte un nouveau système d'élection, il semble que la procédure proposée dans l'amendement des Etats-Unis (E/L.718) soit la meilleure et la plus simple.

9. M. NUR (Indonésie) souligne qu'il est de tradition à l'Assemblée générale et au Conseil de rendre hommage à l'œuvre admirable que le FISE accomplit dans le domaine de la protection maternelle et infantile. Il est encourageant de noter que le nombre des pays bénéficiaires a considérablement augmenté depuis l'époque où le FISE a été créé et que les pays donateurs sont maintenant au nombre de 72. Ces résultats prouvent que l'activité du FISE, qui a permis de réaliser des progrès importants dans le domaine économique et social, est de plus en plus appréciée de tous; il faut espérer que le montant des contributions continuera à augmenter. La collaboration entre le FISE et les institutions spécialisées s'est révélée particulièrement utile et les résultats obtenus grâce aux campagnes sanitaires et aux programmes de protection maternelle et infantile sont tout à fait remarquables.

10. La délégation indonésienne approuve la proposition contenue dans le projet de résolution présenté par le Canada et la France (E/L.716).

11. M. FOMINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) souligne l'utilité de l'assistance que le FISE apporte aux mères et aux enfants dans les pays peu développés. Le Gouvernement de l'Union soviétique qui, en 1955, a accordé au FISE, sous forme de marchandises, une aide atteignant 2 millions de roubles, se propose d'apporter la même contribution en 1956 sous forme de médicaments, de produits alimentaires et d'autres denrées.

12. La délégation de l'Union soviétique approuve en général la modification au système d'élection du Conseil d'administration du FISE proposée dans le projet de résolution du Canada et de la France (E/L.716). Cependant, le paragraphe 1 du dispositif de ce projet soulève une importante question de principe. Il y est en effet prévu que, pour être membre du Conseil d'administration, il faut être Membre de l'Organisation des Nations Unies ou des institutions spécialisées. L'idée est nouvelle, puisque, dans sa résolution 417 (V), l'Assemblée générale avait décidé d'admettre des Etats

qui ne seraient pas nécessairement membres de l'Organisation des Nations Unies. La raison de cette décision est évidente: il fallait permettre aux gouvernements non membres qui apportent une contribution de faire partie du Conseil d'administration et de participer ainsi à la gestion des fonds. Le fait d'exclure du Conseil d'administration du FISE les Etats non membres n'est certes pas le meilleur moyen d'augmenter le nombre des Etats donateurs, et la délégation de l'Union soviétique ne peut appuyer cette proposition.

13. M. LAVALLE (Argentine) dit que la délégation de l'Argentine a étudié avec intérêt les deux rapports du FISE (E/2799 et E/2848); elle a constaté avec satisfaction que le FISE avait tendance à fournir son assistance pour des programmes de caractère permanent dans les pays en cours de développement et que l'aide aux services sanitaires destinée aux mères et aux enfants avait été particulièrement intensifiée. Il y a lieu de se féliciter de la coordination qui s'est établie entre le FISE et les institutions spécialisées, l'OMS notamment.

14. L'Argentine fait l'éloge de l'œuvre accomplie par le FISE. Les campagnes antipaludiques et les programmes d'alimentation et de nutrition des enfants donnent des résultats satisfaisants qui justifient les efforts et les sacrifices financiers consentis. Malgré les crédits relativement réduits dont il dispose, le FISE joue dans le monde un rôle de plus en plus important. Son œuvre, particulièrement intéressante puisqu'elle a pour objet la protection des enfants, mérite d'être appuyée par un nombre de gouvernements toujours plus grand.

15. La délégation de l'Argentine approuve la proposition contenue dans le projet de résolution du Canada et de la France (E/L.716). Elle estime en revanche que l'amendement des Etats-Unis (E/L.718) apporterait un changement trop radical dans la composition du Conseil.

16. M. HANCKE (Norvège) s'associe aux représentants qui ont félicité le Conseil d'administration du FISE et son directeur général. L'œuvre du FISE a donné des résultats très encourageants et il est bon que cette organisation mette l'accent sur les programmes à long terme. Il est particulièrement important qu'elle mène à bien son programme d'éradication du paludisme.

17. En ce qui concerne le projet de résolution du Canada et de la France (E/L.716) et l'amendement des Etats-Unis (E/L.718), la délégation norvégienne est en faveur de l'élection directe des membres du Conseil d'administration du FISE par le Conseil économique et social, mais préférerait un système prévoyant le renouvellement progressif des membres du Conseil d'administration. Il y aurait lieu de prévoir ensuite un roulement normal de trois ans.

18. Mlle BERNARDINO (République Dominicaine) adresse les félicitations de la délégation de la République Dominicaine au Conseil d'administration du FISE, à son président, ainsi qu'à son directeur général. L'étude des rapports dont le Conseil est saisi (E/2799 et E/2848) permet de conclure que le FISE a apporté une contribution très appréciable à la cause de l'humanité. Cet organisme mérite la plus grande reconnaissance de la part de tous les Etats et il faut espérer que tous les pays apporteront une contribution de plus en plus importante qui lui permettra de mettre en œuvre les programmes les plus urgents dans tous les pays du monde. La République Dominicaine, qui s'est associée aux travaux du FISE depuis sa création et qui a ap-

porté à cet organisme une contribution financière, espère pouvoir, dans la mesure de ses moyens, continuer d'apporter son concours économique à cette grande entreprise. Elle tient à exprimer au FISE sa reconnaissance pour la campagne d'éradication du paludisme qui se poursuit actuellement dans ce pays.

19. La délégation de la République Dominicaine estime qu'il est important que le Conseil d'administration du FISE soit composé de pays élus directement par le Conseil économique et social. Elle appuiera donc le projet de résolution du Canada et de la France (E/L.716), à condition que les gouvernements qui font partie du Conseil d'administration en tant que membres de la Commission des questions sociales continuent à siéger au Conseil d'administration pour la durée de leur mandat. Mlle Bernardino espère que la délégation des Etats-Unis voudra bien retirer son amendement (E/L.718), qui tend à revenir sur des décisions que le Conseil a prises antérieurement. Il y aurait là un précédent regrettable.

20. M. ABDEL-GHANI (Egypte) se félicite des progrès remarquables réalisés par le FISE, dont l'activité intéresse maintenant la presque totalité du globe. Un exemple intéressant de l'assistance que le FISE fournit à l'Egypte est le projet pilote de lutte contre le trachome qui vient d'être entrepris dans ce pays et qui pourra recevoir une application plus large dans toute la région de la Méditerranée orientale.

21. Si l'Egypte bénéficie de l'assistance du FISE, elle se range aussi parmi les pays qui versent une contribution et elle espère être en mesure d'augmenter constamment cette contribution, qui ne peut rester malgré tout qu'un simple témoignage de sa gratitude.

22. L'Egypte est déjà représentée par deux personnes différentes au Conseil d'administration du FISE et à la Commission des questions sociales, car elle attache une grande importance aux travaux de ces deux organes. Elle pourra donc voter pour le projet de résolution du Canada et de la France (E/L.716). Toutefois, comme certaines délégations l'ont souligné, de nombreux pays ont déjà pris des dispositions pour se faire représenter au Conseil d'administration. Il n'est donc pas souhaitable de donner un effet rétroactif aux nouvelles dispositions qui seront adoptées; c'est pourquoi la délégation égyptienne ne sera pas en mesure de voter en faveur de l'amendement des Etats-Unis (E/L.718).

23. Mlle RADIC (Yougoslavie) apprécie vivement les résultats que le FISE a obtenus, notamment dans les domaines de la protection maternelle et infantile et de la conservation du lait; elle constate également avec satisfaction que le FISE envisage d'intensifier l'action qu'il mène avec l'OMS pour lutter contre le paludisme, et avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour améliorer l'alimentation des enfants dans certains pays. Les contributions des pays donateurs se sont accrues une nouvelle fois l'an dernier; il faut espérer qu'elles augmenteront encore en 1956, car le FISE devra surmonter de grandes difficultés et il aura besoin de moyens beaucoup plus importants pour mettre en œuvre les programmes envisagés; il devra toutefois se préoccuper de maintenir un certain équilibre entre ses divers programmes d'assistance.

24. La délégation yougoslave votera pour le projet de résolution du Canada et de la France (E/L.716), car elle estime que les changements proposés sont nécessaires si l'on veut que le FISE puisse étendre encore son activité.

25. M. NAIK (Pakistan) rend hommage à l'œuvre du FISE et se félicite en particulier de l'augmentation constante du nombre des membres contributeurs, qui est passé de 30 en 1950 à 72 en 1955. Les contributions ont atteint en 1955 leur niveau le plus élevé depuis 1951, ce qui permettra au FISE d'aider un plus grand nombre de pays. En particulier, le Pakistan note avec intérêt l'assistance que le FISE a fournie à l'Inde dans le domaine de la protection maternelle et infantile. Le FISE a également fourni des secours d'urgence au Pakistan, lorsque ce pays a souffert, au cours de l'été de 1955, de graves inondations.

26. Le Gouvernement pakistanais est vivement reconnaissant au FISE de l'aide qu'il lui apporte, et en 1955 il a décidé d'augmenter sa contribution de 25 pour 100; lorsque la roupie pakistanaise a été dévaluée au milieu de 1955, le gouvernement a porté sa contribution de 250.000 à 360.000 roupies, afin de maintenir cette contribution au même niveau. La contribution du Pakistan pour 1956 sera encore une fois de 360.000 roupies. M. Naik est persuadé qu'en poursuivant son action sous la direction éclairée de M. Maurice Pate et avec la collaboration des institutions spécialisées et des organisations non gouvernementales, le FISE rehaussera encore son prestige; il espère que les gouvernements et les organisations privées seront toujours plus nombreux à contribuer au FISE.

27. La délégation pakistanaise se félicite de l'initiative prise par le Canada et la France; elle votera donc pour leur projet de résolution commun (E/L.716). Elle estime en effet que la mesure préconisée est sage, étant donné l'augmentation du nombre des Etats Membres et du nombre des gouvernements contributeurs; en revanche, la modification proposée par les Etats-Unis introduit un changement trop radical, et M. Naik ne pourra voter pour cet amendement (E/L.718).

28. La délégation pakistanaise espère enfin que le projet de résolution de l'Egypte, de la France, du Pakistan et de la Yougoslavie (E/L.719) sera adopté à l'unanimité.

29. M. CARAYANNIS (Grèce) s'associe aux orateurs qui ont rendu hommage à l'œuvre du FISE, œuvre qui constitue l'un des plus grands succès de l'Organisation des Nations Unies. Il espère que le montant des contributions versées au FISE augmentera constamment et permettra au Directeur général d'atteindre les buts qu'il s'est fixés.

30. La Grèce, qui a déjà eu à lutter contre le paludisme, reconnaît toute l'importance qu'il faut attribuer aux programmes de lutte antipaludique en Amérique latine et dans le Moyen-Orient. Les crédits nécessaires lui semblent toutefois considérables par rapport à l'ensemble du budget du FISE, et elle estime que l'une des premières préoccupations du Conseil d'administration doit être de maintenir un juste équilibre entre les divers programmes.

31. La délégation de la Grèce est disposée à appuyer le projet de résolution de la France et du Canada (E/L.716), car elle estime que le système d'élections directes permettra à de nombreux pays contributeurs ou bénéficiaires d'être représentés au Conseil d'administration; elle votera également sans réserve pour le projet de résolution présenté par l'Egypte, la France, le Pakistan et la Yougoslavie (E/L.719).

32. M. VEJVODA (Tchécoslovaquie) note avec satisfaction les progrès enregistrés par le FISE, notamment dans les régions sous-développées. Le Gouverne-

ment tchécoslovaque, qui est membre du Conseil d'administration, a été heureux de verser en 1955 une contribution de 250.000 couronnes; il versera en 1956 la même contribution, sous forme de marchandises et de matériel. Il est également disposé à fournir au FISE les services de ses experts.

33. La délégation tchécoslovaque votera pour le projet de résolution des quatre puissances (E/L.719); elle se réserve de préciser sa position au sujet du projet de résolution du Canada et de la France (E/L.716) lorsque les auteurs de ce projet auront répondu aux quelques questions qui leur ont été posées.

34. M. GALLEGOS (Equateur) rend hommage au Directeur général du FISE et à ses collaborateurs.

35. Le Conseil d'administration du FISE indique dans son rapport (E/2799, par. 21) que le Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires a recommandé au FISE de donner la plus haute priorité aux programmes d'éradication dans le domaine de la lutte contre le paludisme. M. Gallegos approuve entièrement cette recommandation, car les nouveaux programmes permettraient de supprimer une fois pour toutes le paludisme, ce qui se traduirait à long terme par des économies, étant donné que le FISE n'aurait plus à entreprendre de projets de lutte antipaludique. Le Conseil, qui est chargé d'aider les pays sous-développés dans le domaine économique, doit aussi défendre leur capital humain; en effet, le développement économique complet d'un pays n'est pas possible si de graves maladies sévissent encore dans ce pays; les maladies comme le paludisme ont des répercussions importantes sur les disponibilités en main-d'œuvre, notamment dans le secteur agricole; c'est pourquoi on ne peut méconnaître l'importance des programmes d'éradication.

36. M. Gallegos votera pour le projet de résolution du Canada et de la France (E/L.716), à condition que les droits acquis par certains pays déjà élus soient maintenus. Il ne pourra voter pour l'amendement des Etats-Unis (E/L.718).

37. Le représentant de l'Equateur appuiera sans réserve le projet de résolution des quatre puissances (E/L.719), auquel il propose d'ajouter le membre de phrase suivant: "lesquels montrent l'importance de l'œuvre qui s'accomplit de pair avec l'exécution des programmes de cet organisme". Il espère que les auteurs du projet de résolution accepteront cet amendement.

38. M. STIKKER (Pays-Bas) se joint aux orateurs qui ont rendu hommage à M. Maurice Pate et à ses collaborateurs pour la lutte pacifique que le FISE mène contre la misère, l'ignorance, la malnutrition et les autres maux qui affligent l'humanité. C'est pourquoi la délégation des Pays-Bas appuiera sans réserve le projet de résolution des quatre puissances (E/L.719). Elle est également en faveur du projet de résolution du Canada et de la France (E/L.716); elle n'a pas encore d'opinion fermement arrêtée en ce qui concerne l'amendement des Etats-Unis (E/L.718).

39. M. GREZ (Observateur pour le Chili) donne des indications sur divers projets que le Gouvernement chilien a entrepris dans le cadre du développement social du pays, avec l'assistance du FISE: un programme de protection maternelle et infantile (115.000 dollars) au titre duquel le FISE fournit de l'équipement pour quatre unités sanitaires qui examineront toute la population scolaire et préscolaire du pays; un programme de vaccination contre la diphtérie et la coqueluche

(87.600 dollars); la construction de deux usines de déshydratation du lait (135.000 dollars et 210.000 dollars, respectivement); la construction d'une fabrique de pénicilline (301.200 dollars) pour laquelle le FISE a fourni le matériel et les services des techniciens nécessaires; un programme de vaccination par le BCG, au titre duquel le FISE a fourni le matériel de laboratoire nécessaire à la production du vaccin sur le plan local (40.400 dollars); la création d'un centre de formation de personnel médical chargé de donner des soins aux enfants nés avant terme (9.900 dollars); un programme d'alimentation (170.400 dollars) en vertu duquel le FISE fournit périodiquement du lait en poudre; un programme d'assainissement pour la province de Linares (70.000 dollars); enfin, la construction d'une fabrique de farine de poisson dont la production permettra de compléter l'alimentation de 300.000 enfants (60.000 dollars).

40. Tous ces travaux, auxquels le FISE participe, montrent l'importance de l'aide qu'il fournit au Chili et à tous les pays sous-développés. C'est pourquoi le Chili approuve toute initiative visant à augmenter les crédits dont dispose cet organisme, qui est administré d'une manière excellente; on se rappelle en effet qu'à sa dixième session, l'Assemblée générale a félicité les administrateurs du FISE d'avoir ramené à 8 pour 100 seulement les frais d'administration.

41. Le PRESIDENT met aux voix le projet de résolution présenté par l'Egypte, la France, le Pakistan et la Yougoslavie (E/L.719), modifié conformément à la proposition qu'a faite le représentant de l'Equateur et que les auteurs du projet ont acceptée.

A l'unanimité, le projet de résolution, ainsi amendé, est adopté.

42. M. KOTSCHNIG (Etats-Unis d'Amérique) regrette de ne pouvoir retirer son amendement (E/L.718) comme la représentante de la République Dominicaine le lui a demandé. Il estime en effet que la procédure d'élection proposée par les Etats-Unis est beaucoup plus simple que celle qu'envisage le projet de résolution du Canada et de la France (E/L.716). D'après ce projet, la procédure normale d'élection ne sera appliquée qu'à partir de 1960, ce qui nécessitera quatre ans d'attente avant que les nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies puissent jouer pleinement leur rôle et que la répartition géographique soit convenablement assurée. La formule proposée par les Etats-Unis permettra d'obtenir plus rapidement un Conseil d'administration bien organisé et qui fonctionnera mieux; certains pays sont actuellement membres du Conseil d'administration du FISE uniquement parce qu'ils ont posé leur candidature pour être représentés à la Commission des questions sociales; en élisant 21 nouveaux membres à la reprise de la vingt-deuxième session du Conseil, il sera possible de faire participer aux travaux du Conseil d'administration à partir de 1957 un grand nombre de pays que l'activité du FISE intéresse particulièrement. La proposition des Etats-Unis ne soulève aucun obstacle juridique ou constitutionnel et rien ne prouve que son adoption entraînerait un changement trop radical dans la composition du Conseil d'administration, car les pays qui siègent actuellement à ce conseil pourront demander leur réélection.

43. Mlle BERNARDINO (République Dominicaine) pense que si le Conseil adopte l'amendement des Etats-Unis (E/L.718), il fera preuve d'un manque de courtoisie à l'égard de certains pays qui font déjà partie du

Conseil d'administration du FISE. Il est regrettable que l'on oblige ces membres à se retirer du Conseil d'administration pour la seule raison que de nouveaux pays ont été admis dans l'Organisation des Nations Unies. C'est là un point fort délicat, car on pourrait ensuite invoquer la même raison pour modifier la composition actuelle du Conseil économique et social.

44. M. FOMINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle qu'il préférerait que l'on conserve la formule utilisée au paragraphe 6, a, de la résolution 417 (V) de l'Assemblée générale et propose, en conséquence, de modifier le paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution du Canada et de la France (E/L.716), en y remplaçant les mots "Membres des Nations Unies ou des institutions spécialisées" par les mots "qui ne seront pas nécessairement membres de l'Organisation des Nations Unies".

45. M. MACKAY (Canada) fait observer que le projet de résolution commun (E/L.716) ne porte pas atteinte à une décision antérieure de l'Assemblée générale, comme le représentant de l'Union soviétique semble le laisser entendre, puisqu'il est présenté comme une recommandation à l'Assemblée générale, laquelle reste souveraine et pourra se prononcer pour ou contre la suggestion. Il estime d'ailleurs que la modification proposée par le représentant de l'Union soviétique est parfaitement inutile, étant donné que la recommandation adressée à l'Assemblée générale, au cas où elle serait adoptée, ne changerait rien, en fait, à la pratique suivie.

46. M. FOMINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) regrette que l'amendement qu'il vient de suggérer ne paraisse pas acceptable; en effet, le texte recommandé dans le projet de résolution est destiné à l'Assemblée générale et il serait bon que le Conseil l'adopte à l'unanimité. Or, la nouvelle formule refuse à certains pays la possibilité de prendre part aux activités du FISE. Le fait que, jusqu'à présent, aucun Etat non membre de l'Organisation des Nations Unies n'a été membre du Conseil d'administration du FISE ne doit nullement exclure cette possibilité pour l'avenir. La proposition de l'Union soviétique avait pour but de favoriser une coopération internationale plus large.

47. M. KOTSCHNIG (Etats-Unis d'Amérique) fait observer que la proposition de l'Union soviétique soulève un grave problème politique. Il est vrai que l'Assemblée générale a utilisé dans sa résolution une formule différente de celle qui est recommandée dans le projet de résolution commun (E/L.716), mais il ne faut pas oublier qu'à l'époque où cette résolution a été adoptée, l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les institutions spécialisées, comptait un nombre de Membres bien inférieur à ce qu'il est actuellement. Presque tous les pays du monde sont maintenant Membres de l'Organisation des Nations Unies ou des institutions spécialisées. Parmi les pays, très peu nombreux, qui ne sont pas encore membres, on compte surtout des pays non unifiés ou des territoires ayant un statut incertain en ce qui concerne la responsabilité de leurs affaires internationales. Le représentant des Etats-Unis estime qu'il conviendrait d'éviter au FISE les complications politiques qui résulteraient de cet état de choses; c'est pourquoi il votera contre la proposition de l'Union soviétique.

48. M. FOMINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) reconnaît qu'il s'agit d'une question politique; mais il tient à souligner que l'aspect politique du problème n'a pas été soulevé par la délégation de

l'URSS, mais par ceux qui veulent modifier la formule précédemment utilisée par l'Assemblée générale. Il ne pense pas que l'attitude des Etats-Unis serve la cause de la collaboration internationale; il est injustifié de refuser à des Etats qui ne sont pas membres de l'Organisation la possibilité de prendre part à l'activité du FISE.

49. Mlle RADIC (Yougoslavie) ne pense pas que la solution proposée dans l'amendement des Etats-Unis (E/L.718) au projet de résolution commun (E/L.716) soit équitable; c'est pourquoi elle s'abstiendra de voter sur cet amendement. Quant au projet de résolution lui-même, il implique lui aussi une sorte de discrimination, puisque six pays sont prévus pour un mandat de quatre ans et six pays pour un mandat de deux ans seulement. La délégation yougoslave reste favorable au principe qui est à la base du projet de résolution et votera pour ce projet; si les auteurs acceptaient une formule corrigée le défaut qu'elle vient de signaler, elle voterait contre l'amendement des Etats-Unis.

50. M. MACKAY (Canada) tient à préciser que, pour la délégation canadienne, il importe peu que l'amendement des Etats-Unis soit adopté ou rejeté; son idée initiale était en effet analogue à celle qui est à la base de l'amendement des Etats-Unis. C'est uniquement parce qu'il semblait qu'un certain nombre de délégations n'étaient pas en faveur de la première formule que la délégation canadienne a établi, avec la délégation française, un texte prévoyant un remplacement progressif des membres du Conseil d'administration du FISE.

51. M. TURPIN (France) appuie les observations du représentant du Canada et reconnaît que la formule qui fait l'objet de l'amendement des Etats-Unis a le mérite de la simplicité; cependant, elle ne fait pas entrer suffisamment en ligne de compte des intérêts plus ou moins fondés juridiquement mais auxquels les pays intéressés tiennent énormément.

52. Le PRESIDENT met aux voix le projet de résolution présenté par le Canada et la France (E/L.716), l'amendement soumis par les Etats-Unis (E/L.718) et l'amendement oral de l'Union soviétique.

A l'unanimité, le préambule est adopté.

Par 10 voix contre 4, avec 2 abstentions, l'amendement de l'Union soviétique au paragraphe 1 du dispositif est rejeté.

A la demande de la représentante de la République Dominicaine, il est procédé au vote par appel nominal sur le point 1 de l'amendement des Etats-Unis d'Amérique.

Votent pour: Etats-Unis d'Amérique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord;

Votent contre: Argentine, Brésil, Egypte, Equateur, Grèce, Pakistan, République Dominicaine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'abstiennent: Canada, Chine, France, Indonésie, Norvège, Pays-Bas, Yougoslavie.

Par 9 voix contre 2, avec 7 abstentions, le point 1 de l'amendement des Etats-Unis d'Amérique est rejeté.

53. M. KOTSCHNIG (Etats-Unis d'Amérique) déclare qu'étant donné le résultat du vote sur le point 1 de son amendement, il retire le reste de sa proposition.

Par 16 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le projet de résolution est adopté.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Coopération internationale en matière de mise en valeur des ressources hydrauliques (E/2827, E/L.721)

54. M. HASAN (Pakistan) souligne que la question de la coopération internationale en matière de mise en valeur des ressources hydrauliques est un des points les plus importants de l'ordre du jour du Conseil économique et social, car le bonheur et la prospérité de vastes secteurs de la population mondiale dépendent du développement de ces ressources. L'Assemblée générale et le Conseil économique et social ont maintes fois discuté la question depuis plusieurs années; le représentant du Pakistan fait un bref historique du problème, d'où il ressort que, dès l'origine, un nombre appréciable de délégations se sont intéressées à la question et ont recommandé de faire des études pour rassembler les données nécessaires en vue de favoriser la coopération internationale. Il rappelle que l'Union soviétique a vu dans une proposition des Etats-Unis à cette fin une tentative pour s'immiscer dans les affaires intérieures des Etats. A la quatorzième session du Conseil, les Etats-Unis et les Philippines ont présenté un projet de résolution demandant au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de se charger de l'étude de l'aménagement des bassins fluviaux à fins multiples, et de la coordination des activités des différents organismes que la question intéresserait. Ultérieurement, les points de vue des délégations des Etats-Unis, du Canada et de l'Union soviétique se sont rapprochés en ce sens que ces trois pays ont estimé qu'il serait préférable de traiter ces questions sur le plan national tout en ayant recours à une assistance internationale. De son côté, le Pakistan a insisté sur la nécessité d'assurer la coopération internationale. A sa quinzième session, le Conseil a adopté une résolution [résolution 463 (XV)] qui recommandait de poursuivre les travaux entrepris, et les rapports qui ont été préparés à la suite de cette recommandation ont souligné que le monde avait besoin de ressources hydrauliques plus abondantes et que le développement de ces ressources devrait être plus rapide que l'accroissement de la population. Il semblait que la plupart des pays étaient d'accord pour qu'une action fût entreprise dans ce domaine, et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, les commissions économiques régionales et les institutions spécialisées ont été invités à prendre toutes mesures possibles, sur le

plan pratique, pour favoriser le développement des ressources hydrauliques.

55. M. Hasan fait observer qu'en général les grands fleuves du monde traversent le territoire de plusieurs pays ou constituent la frontière entre ces pays; la nécessité d'élaborer un dispositif permettant de réglementer l'utilisation des eaux de ces fleuves et l'aménagement de leur cours afin de mieux tirer parti des ressources hydrauliques qu'ils offrent devient de plus en plus évidente. A l'heure actuelle, la plus grande partie des ressources hydrauliques fluviales est inutilisée; les deux tiers des eaux du Tigre et de l'Euphrate, par exemple, sont gaspillés, et il se perd dans le monde davantage d'eau de rivière qu'on n'en utilise. Il faut chercher la raison de cet état de choses dans le manque d'accord entre les pays riverains et la crainte de provoquer des différends. Cette crainte est loin d'être injustifiée, étant donné que maintes contestations se sont déjà élevées et s'élèvent encore par exemple entre l'Inde et le Pakistan, l'Egypte et le Soudan, l'Iran et l'Afghanistan. M. Hasan voit un exemple encourageant dans les divers accords qui ont été conclus entre le Mexique et les Etats-Unis d'une part, et les Etats-Unis et le Canada d'autre part, au sujet de l'utilisation des eaux du Colorado et du Columbia, respectivement. Il est parfaitement conscient des limitations qui s'imposent aux travaux mêmes des organismes internationaux, mais il tient à souligner l'importance vitale de la question, qui intéresse des millions d'individus; la stabilité économique et la prospérité de maints peuples dépendent d'une répartition équitable des ressources hydrauliques. C'est pourquoi l'Organisation des Nations Unies devrait en premier lieu chercher à élaborer une charte des droits et des responsabilités des Etats riverains et, en second lieu, assurer la coordination centralisée de toutes les activités nécessaires au développement des ressources hydrauliques, en assurant la diffusion la plus large possible des connaissances techniques. M. Hasan ne demande évidemment pas au Conseil de s'ériger en juge, mais il pense qu'il serait fort utile de disposer d'un instrument international établissant des normes civilisées qui permettraient de réglementer l'utilisation des eaux fluviales par les divers pays intéressés et d'assurer ainsi une répartition plus juste des ressources hydrauliques. La délégation pakistanaise se propose de présenter au Conseil un projet de résolution dans ce sens.

La séance est levée à 18 heures.